Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260928-2026_07_003-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage des délibérations : 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT**
Absent représenté **: LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absente excusée **: Rosine VERBECQ,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 07 / 003 : Vote d'une subvention à l'Ogec du Collège Saint Germain

Madame Le maire informe que le collège Saint Germain a mené au cours de ces dernières années des travaux importants de rénovation au niveau de son bâtiment et de ses aménagements extérieurs.

Des travaux envisagés concernent actuellement la finalisation du parking (pour les familles et les enseignants), parking qui a trouvé sa place dans la grande cour ainsi réorganisée. Cette opération permet de dégager du stationnement en bordure de rue de Carhaix et de sécuriser le flux des véhicules aux heures de pointe.
Les travaux envisagés sont le marquage au sol de ces places de parking.

Il est précisé que la commune de Pleyben sollicite souvent le Collège Saint Germain pour pouvoir utiliser la cour de l'école pour disposer d'un espace de stationnement des véhicules à l'occasion des évènements majeurs qui se tiennent sur la commune pendant les périodes de fermeture de cet établissement scolaire. Il s'agit d'un arrangement très apprécié par la commune qui trouve là une solution idéale de lieu de stationnement en plein centre-ville ; la mise à disposition étant faite à titre gratuit.

La commune a sollicité le Collège Saint Germain pour nous permettre de poursuivre cette mise à disposition gratuite de ce parking ainsi réaménagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention au Collège Saint Germain pour le financement de cette peinture routière pour un montant de 1 500 €.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL

Le Maire
Amélie CARO